

2MBS TALITA

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : Place de la Paix – 38270 BEAUREPAIRE
914 384 706 RCS VIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six
Le 23 Juin 2026
A 10 heures

Monsieur Nidhal AFI, titulaire de l'intégralité des actions composant le capital social, associé unique de la Société 2MBS TALITA,

A pris les décisions suivantes dans le cadre de la nomination d'un Directeur Général au sein de la Société.

- ✓ Nomination d'un directeur général,
- ✓ Limitation de ses pouvoirs,
- ✓ Pouvoirs pour formalités

PREMIERE DECISIONS

L'Associé unique, décide de nommer à compter du **1^{er} Juillet 2026** et pour une durée déterminée de **6 mois** soit jusqu'au **31 décembre 2026**, en qualité de Directeur Général étant précisé que le Président pourra mettre fin à ses fonctions à tout moment pendant cette période.

Monsieur Wadiaa BEN MCHICHI

Né le 20 Décembre 1991 à JERBA (Tunisie)
Demeurant à SAINT-ETIENNE 42100 – 14 Rue Rembrandt,
De nationalité Tunisienne

L'associé unique décide, contrairement aux dispositions de l'article 18 des statuts « Pouvoirs du Directeur Général » que le Directeur Général exercera ses fonctions sous l'autorité du Président et ne disposera d'aucun pouvoir de représentation de la Société à l'égard des tiers, sauf délégation spéciale et écrite du Président.

En conséquence, le Directeur Général ne pourra notamment, sans l'autorisation préalable expresse et écrite du Président :

- Conclure tout contrat au nom de la Société,
- Signer tout devis, bon de commande ou engagement commercial,
- Ouvrir, fermer ou faire fonctionner un compte bancaire,
- Souscrire un emprunt, un crédit-bail ou toute autre opération de financement,
- Consentir une garantie, un cautionnement ou un nantissement,
- Conclure ou résilier un bail commercial ou professionnel,
- Acquérir, céder ou apporter tout élément d'actif,
- Engager toute procédure judiciaire ou transaction,
- Effectuer tout investissement quel qu'il soit ou pour quelque montant

- Plus généralement, prendre toute décision engageante financièrement ou juridiquement la Société.

Le Directeur Général exercera exclusivement une mission d'assistance à la direction et à la bonne gestion du personnel et du magasin.

Tous actes accomplis en violation des limitations ci-dessus pourront entraîner la révocation immédiate du Directeur Général et engager sa responsabilité personnelle à l'égard de la Société.

Il ne percevra aucune rémunération dans le cadre de son mandat de Directeur Général jusqu'à décision contraire de l'associé unique.

Monsieur Wadiaa BEN MCHICHI préalablement pressenti à ses fonctions a déclaré accepter les accepter, si elles lui étaient confiées et n'être frappé par aucune mesure susceptible de lui interdire lesdites fonctions.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé le Président, par l'associé présent.

L'Associé unique et Président
Monsieur Nidhal AEI

